

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BARÈME

DOSSIER 1 : DÉCLARATION DE LA TVA : 13 points

DOSSIER 2 : POLITIQUE DES PRIX : 12 points

DOSSIER 3 : ANALYSE DU CONTRAT DE BAIL COMMERCIAL : 7 points

DOSSIER 4 : TECHNIQUES COMMERCIALES : 8 points

CORRIGÉ

**BACCALAURÉAT
PROFESSIONNEL
RESTAURATION**

Session : 2005

E2 Epreuve : **Économie, Gestion de l'Entreprise et
Mathématiques**

Sous-épreuve A2 : **Économie et gestion de l'entreprise U21**

Coef : 2

Durée : 2 heures

Repère : 0506-RESEGMA-COR

Ce corrigé comporte 6 pages

Page 1/6

DOSSIER 1

ANNEXE 3

TABLEAU PRÉPARATOIRE AU CALCUL DE LA TVA COLLECTÉE DU MOIS DE MAI 2005

4 points (1 pt par ligne)

PRESTATIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES TTC	TAUX DE TVA	CHIFFRE D'AFFAIRES HT	MONTANT DE TVA
Restaurant	10 650	19,6	8 904,68	1 745,32
Banquet	2 658	19,6	2 222,41	435,59
Vente à emporter	5 890	5,5	5 582,94	307,06
Prestations annexes	531	19,6	443,98	87,02
Total	19 729		17 154,01	2 574,99

ANNEXE 4

TABLEAU PRÉPARATOIRE DE CALCUL DE LA TVA DÉDUCTIBLE DU MOIS DE MAI 2005

3 points (1 pt par ligne)

ÉLÉMENTS	VALEUR TTC	TAUX DE TVA	VALEUR HT	MONTANT DE TVA
Achats à 5,5 %	3 094,32	5,5	2 933,00	161,32
Achats à 19,6 %	2 854,85	19,6	2 387,00	467,85
Immobilisations	890,00	19,6	744,15	145,85

ANNEXE 5

6 points (0,5 par nombre)

Sanctionner – 1 si présence de décimales sur la déclaration (cf consigne)

DÉCLARATION DE T.V.A.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles vous garantissent, pour les données vous concernant, auprès du centre des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification.

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
Ventes, prestations de services	17154	04	Exportations hors CE..... 0032
Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables..... 0033
Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :)		06	Livraisons intracommunautaires..... 0034
		07	Achats en franchise..... 0037

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
TVA BRUTE		Base imposable	Taux de TVA
Opérations réalisées en France métropolitaine			
Taux normal 19,6 %		0206	11571 2268
Taux réduit 5,5 %		0105	5582 304
Opérations réalisées dans les DOM			
Taux normal 8,5 %		0201	
Taux réduit 2,1 %		0100	
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
Ancien taux		0900	
Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)		0950	
TVA antérieurement déduite à reverser			0600
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.			16
Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)			2575
Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires			0035
Dont TVA sur opérations à destination de Monaco			0038
TVA DÉDUCTIBLE			
Biens constituant des immobilisations		0703	146
Autres biens et services		0702	629
Autre TVA à déduire		0059	
Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration (À convertir si ce crédit est en francs et votre déclaration en euros)		8001	318
Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 %			24
Total TVA déductible (lignes 19 à 22)			1093
CRÉDIT			
Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	0705		
Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002		
Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003		
TAXE À PAYER			
TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)			1482
Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A			9979
Sommes à imputer y compris acompte congés			9989
Sommes à ajouter y compris acompte congés			9999
Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31)			1482

DOSSIER 2
ANNEXE 7

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU MOIS DE MAI 2005

1 point

Entrées	Prix Unitaire	Nombre de plats vendus	Chiffre d'affaires
Salade de croustillant de chèvre	7	128	896
Assiette de foie gras maison	13	112	1 456
Escargot au beurre d'ail	10	126	1 260
Feuille de chêne au saumon fumé	11	80	880
Poêlée de St Jacques et sa fondue de poireaux	14	200	2 800
Salade de magret fumé et son foie gras	13	65	845
Gratin de St Jacques aux petits légumes	8	130	1 040
Bambou de volaille et sa salade	9	73	657
TOTAL	85	914	9 834

DOSSIER 2
ANNEXE 9

TABLEAU DU CALCUL DE L'INDICE DE POPULARITÉ DU MOIS DE MAI 2005
(4 points = 1 point par colonne sauf quantité vendue)

Désignation des plats	Quantités vendues	Indices de ventes	Nombre de présentations	Indices de présentation	Indices de popularité
Salade de croustillant de chèvre	128	0,140	26	0,149	0,940
Assiette de foie gras maison	112	0,123	9	0,052	2,366
Escargot au beurre d'ail	126	0,138	26	0,149	0,926
Feuille de chêne au saumon fumé	80	0,088	26	0,149	0,591
Poêlée de St-Jacques et sa fondue de poireaux	200	0,219	26	0,149	1,470
Salade de magret fumé et son foie gras	65	0,071	26	0,149	0,477
Gratin de St-Jacques aux petits légumes	130	0,142	9	0,052	2,731
Bambou de volaille et sa salade	73	0,080	26	0,149	0,537
TOTAL	914		174		

COMMENTAIRES : (2 points)

- 3 plats sont peu populaires (la feuille de chêne au saumon fumé, la salade de magret fumé et son foie gras et le bambou de volaille et sa salade). Pour ces plats il faudrait modifier le prix, le nom ou l'accompagnement et, s'ils ne sont toujours pas populaires les retirer de la carte.
- Le gratin de St-Jacques et l'assiette de foie gras maison sont, lorsqu'ils sont présentés, plus populaires que les autres plats, mais ils ne sont présentés que 2 jours par semaine. Il faudrait donc les présenter plus souvent.
- La poêlée de St-Jacques donne de bons résultats compte tenu du nombre de présentation. Il faut la maintenir.

DOSSIER 2
ANNEXE 10
(5 points)
VÉRIFICATION DES PRINCIPES D'OMNES

Principes	Vérification des principes	Commentaires
<u>1^{er} Principe :</u> L'ouverture de la gamme	$14/7 = 2$	Le principe est respecté car le résultat est inférieur à 2,5 (1 pt)
<u>2^{ème} Principe :</u> La dispersion des prix	Zone basse = 3 plats Zone médiane = 2 plats Zone haute = 3 plats $7 \quad 9,33 \quad 11,66 \quad 14$ 	Le principe n'est pas respecté car les plats ne sont pas concentrés dans la zone médiane. La zone médiane doit être égale au total des deux autres. (1,5 pt)
<u>3^{ème} principe :</u> Le rapport demande/offre	$PMD = 9\ 834 / 914 = 10,75$ $PMO = 85 / 8 = 10,62$ $Indice R/P = 10,75 / 10,65 = 1$	Le principe est respecté car le résultat est compris entre 0,9 et 1 Accepter que les candidats écrivent un résultat légèrement supérieur à 1. (1,5 pt)
<u>4^{ème} Principe</u> La mise en avant	Feuille de chêne au saumon fumé Suggestion du jour	Le plat mis en avant doit être choisi dans la zone médiane. Le principe est respecté. (1 pt)

DOSSIER 3
ANNEXE 13
(7 points)

Répondre aux interrogations de Melle Laurent :

3.1. Qui devra payer pour la mise aux normes imposée par les autorités administratives ? Justifiez votre réponse. (1,5 pt)

Le propriétaire devra payer car il s'agit de travaux imposés par l'autorité administrative et le contrat de bail ne prévoit pas de clause contraire.

3.2. Le chauffe-eau vient de tomber en panne. Qui devra le remplacer et le payer ? Justifier. (1,5 point)

Mademoiselle Laurent devra faire remplacer le chauffe-eau et le payer car d'après le contrat de bail, elle a tous les travaux d'entretien courants à sa charge.

3.3. Le contrat de bail a été signé en avril 2004. À quelle date sera-t-il échu ? (1 pt)
Il sera échu en avril 2013.

3.4. Mlle Laurent peut-elle décider de rompre le contrat avant la date d'échéance ? Si oui, à quelle date au plus tôt pourra-t-elle le faire ? (1,5 pt)

Elle pourra rompre le contrat, au plus tard en avril 2007, en prévenant 6 mois à l'avance.

3.5. Le montant du loyer est fixé à 10 600 €. Peut-il être augmenté de 10 %, 6 mois après la signature du bail. Justifier votre réponse. (1,5 point)

Non, il ne peut pas être augmenté 6 mois après.

Il ne peut être augmenté qu'à la date anniversaire et en fonction de l'augmentation de l'indice du coût de la construction.

ANNEXE 15

(8 points)

4.1. On indique dans l'article de presse, **annexe 19**, "... les personnes qui déjeunent au quotidien au restaurant ... "

Rechercher trois raisons qui poussent cette clientèle à déjeuner hors de leur domicile.

(1,5 pt)

- rapidité du service
- coût du repas
- repas léger
- temps limité pour déjeuner
- proximité du lieu de travail
- absence de préparation
- utilisation de titres de restauration
- ...

4.2. Citer trois techniques qui inciteraient les clients "repas de midi" à commander un dessert.

(1,5 pt)

- proposition de menus avec le dessert du jour
- présentation d'une carte qui valorise plus les desserts (couleurs, illustrations ...)
- présentation de desserts dans la salle (dans la mesure du possible)
- mise en place d'un service rapide afin de pouvoir consommer un dessert
- proposition de glaces en été comme en hiver
- carte spécifique des desserts et annonce incitative de la part du serveur.

4.3. Proposer trois actions pour augmenter la consommation de glaces en hiver pour les deux types de clientèle. (3 pts)

- proposer plus de choix dans les parfums
- présenter des compositions originales
- marier pâtisseries et glaces
- utiliser des produits faits maison et les valoriser sur la carte.
- ...

4.4. En plus des actions précitées pour augmenter la consommation de desserts dans son établissement, Mademoiselle LAURENT souhaite également faire progresser la présence de la clientèle familiale du week-end. Elle vous demande de lui proposer deux moyens – hors médias classiques – pour attirer cette clientèle. (2 pts)

- carte des desserts avec une présentation adaptée pour les enfants
- menu enfant le week-end et dessert adapté (voire offert)
- organisation d'anniversaires d'enfants
- gâteau anniversaire offert à l'enfant (jusqu'à 10 ans) accompagné de ses parents
- ...